

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 21 décembre 2021 par visioconférence.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
M. Roch Desjardins
Mme Sophie Dubé
Mme Sophie Gagnon
M. Nicola Grenon
Dre Caroline Kilsdonk
M. Pier-Olivier Lacoursière
Mme Geneviève Lamoureux
M. Serge Mainville
Mme Lyne Marcheterre
M. Bruno Marcoux
Mme Dominique Migner
M. Gérard Pierre
M. Jasmin Roy
M. Stéphane Simard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Christian Couloume, directeur du Développement des infrastructures scolaires
Mme Catherine Guilbault, analyste du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles
Me Arianoush Moazzezi Moghaddam, directrice adjointe par intérim du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 19 h. Il vérifie auprès de la secrétaire générale la procédure de convocation, qui confirme le respect des exigences découlant de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

29-CA-2021-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Geneviève Lamoureux :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.1. Respect des exigences concernant la convocation de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021
 - 3.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021
4. Parole au public
5. Affaires découlant du Comité de vérification et ressources matérielles
 - 5.1. Offre d'achat de l'immeuble situé au 195 chemin de Chambly, à Longueuil, à Doris Dion et Gilles Vachon (SENC)
6. Points d'information
7. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DE PROCÈS VERBAUX

30-CA-2021-2022

Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

31-CA-2021-2022

Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Simard que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

3

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021

PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public ne prend la parole.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES
MATÉRIELLES**

32-CA-2021-2022

**OFFRE D'ACHAT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 195, CHEMIN DE CHAMBLY, À
LONGUEUIL, À DORIS DION & GILLES VACHON (SENC)**

CONSIDÉRANT l'opportunité immobilière qui s'offre au Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après le « CSS Marie-Victorin ») d'acquérir l'immeuble situé au 195, chemin de Chambly, à Longueuil, appartenant à Doris Dion & Gilles Vachon (SENC) (ci-après le « Vendeur »);

CONSIDÉRANT la localisation stratégique de l'immeuble, qui est voisin du centre administratif, l'état exceptionnel des lieux et le manque d'espace dans nos établissements qui favorisent cette démarche;

CONSIDÉRANT que ledit immeuble permettrait de répondre à des besoins pédagogiques du CSS Marie-Victorin (ci-après l'« Acheteur »);

CONSIDÉRANT le projet d'offre d'achat préparé en collaboration avec le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications;

CONSIDÉRANT que le montant de l'offre d'achat est établi au prix maximal de deux millions de dollars (2 000 000 \$), excluant toutes les taxes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que l'Acheteur a mandaté la Société québécoise des infrastructures (ci-après la « SQI ») afin de l'accompagner dans le cadre de l'offre d'achat, conformément à l'article 41 de la *Loi sur les infrastructures publiques* (RLRQ, c. I-8.3, art. 41), prévoyant qu'un centre de services scolaire doit recourir exclusivement aux services de la SQI pour acquérir un immeuble;

CONSIDÉRANT que toutes les conditions de l'offre d'achat devront être réalisées à l'entière satisfaction de l'Acheteur et que ce dernier devra confirmer par écrit au Vendeur qu'il est entièrement satisfait de chacune de ces conditions et de sa vérification diligente, à défaut de quoi l'offre deviendra nulle et non avenue;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification et des ressources matérielles lors de sa séance du 14 décembre 2021 ainsi que celle du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux:

1° QUE le conseil d'administration approuve l'offre d'achat conditionnelle de l'immeuble situé au 195, chemin de Chambly, à Longueuil;

2° QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom du CSS Marie-Victorin, cette offre d'achat et tout autre document requis afin d'y donner pleinement effet;

3° QUE le conseil d'administration autorise la direction du Service des ressources matérielles à agir pour et nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des modalités et conditions prévues dans l'offre d'achat.

Adoptée à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Aucun point n'y est abordé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19 h 13.

Présidence

Secrétaire générale